



Bien vivre

Communay

VOUSinforme

Développer

S'épanouir

Accompagner

Numéro
Février 2015

10

Chères Communaysarves, chers Communaysarvs

Tous les français ont vécu des moments très difficiles, remplis de tristesse, de désarroi, de révolte en ce début d'année 2015. En tant que démocrate, républicain, citoyen français tout simplement j'ai été profondément marqué par ces événements. C'est un symbole fort de notre démocratie qui a été visé à travers ces attentats, la liberté de penser, la liberté d'expression.

Dans cette période troublée, anxiogène où la sécurité est menacée, ne sombrons pas dans le pessimisme à outrance. La vie doit continuer, nous devons nous adapter aux règles de prudence élémentaires, sans tomber dans la paranoïa. Paniquer serait concéder la victoire aux terroristes.

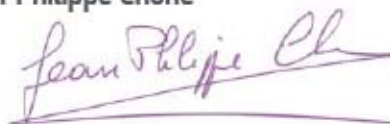
Notre meilleure arme, comme l'a dit le Président de la République, c'est notre unité, l'unité de tous nos concitoyens face à cette épreuve. Rien ne doit nous opposer, rien ne doit nous séparer. Gardons-nous des amalgames.

Pour vivre en harmonie dans notre village, solidarité et acceptation des différences restent des maîtres mots. Toute l'équipe municipale mène son action dans le respect et l'écoute de chacun et dans

la plus grande transparence.

Le débat d'orientation budgétaire se déroulera durant le mois de février. C'est un moment important de la vie municipale car il indiquera les options budgétaires pour l'année 2015. Sans dévoiler les détails du projet qui sera présenté au conseil municipal, je peux vous annoncer qu'il sera placé sous le signe des économies budgétaires pour éviter une augmentation des taux d'imposition. Ces économies devraient nous permettre de faire face à la diminution des dotations de l'Etat, de payer la pénalité importante de 115 000€ pour l'insuffisance de logements sociaux et de prendre en charge les dépenses supplémentaires pour les écoles (classe supplémentaire, rythmes scolaires). Tous les domaines d'activités de la mairie participeront à cette réduction des dépenses exceptées les subventions aux associations qui resteront au même niveau. Nous vous en parlerons plus en détail dans le prochain numéro.

Jean-Philippe Choné



Mairie de Communay

Rue du Sillon - 69360 Communay - Tél. : 04 72 49 80 60 - Fax 04 72 49 80 69



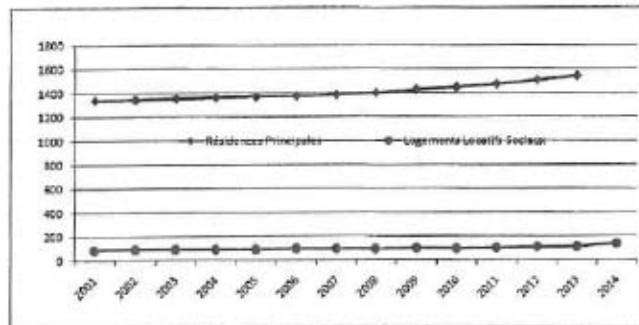
www.communay.fr

LOGEMENTS SOCIAUX

Nous sommes soumis aux lois successives relatives au logement social. La loi SRU de décembre 2000 qui nous imposait 20% du parc en logements sociaux puis la loi ALUR, du 27 mars 2014, qui porte ce nombre à 25%.

Au 1er janvier 2013, derniers chiffres publiés par l'INSEE, notre village compte 1542 logements, soit une obligation de 385 logements locatifs aidés. A la même date, nous n'en comptons que 111 soit 7.20% du parc. Ce chiffre est à rapprocher de celui du 1er janvier 2001, le taux était alors de 6.56%. Notre déficit était donc de 274. Au 1er janvier 2014, nous en comptabilisons 139.

Les services de la préfecture nous fixent des objectifs par période triennale. Pour la période 2011-2013, le chiffre à atteindre était de 24. Un seul logement a été comptabilisé. Sur la période précédente, la commune avait dépassé son objectif. Le faible taux de réalisation ainsi que le retrait en 2013 de la modification du Plan Local d'Urbanisme



Evolution du nombre de résidences principales et des logements locatifs sociaux depuis 2001

(PLU) votée en 2012 a conduit le préfet à considérer que Communay trainait des pieds et à multiplier par 2,5 notre pénalité pour les années 2014, 2015 et 2016. Ceci représente 115 000€ environ cette année.

Notre action auprès de bailleurs sociaux nous a évité un coefficient de 4 ou 5, chiffre souhaité par le Préfet. L'objectif 2014-2016 est de 42 logements locatifs à mettre sur le marché. La principale difficulté que nous rencontrons est qu'à notre arrivée, fin mars 2014, aucun projet n'était en cours. Depuis,

nous travaillons sur plusieurs dossiers, dont un avec l'OPAC-69 portant sur 32 logements. Le temps de gestation de telles opérations est long. Il faut plusieurs années avant de les voir sortir de terre.

Le tableau ci-dessus, extrait du courrier de la préfecture que nous avons reçu le 5 janvier dernier donne les chiffres fournis par l'INSEE pour les quatorze dernières années.

Patrice Bertrand
Adjoint à l'urbanisme

RÉVISION DU PLU

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est lancée.

Trois réunions ont eu lieu, une avec le monde agricole, deux avec les Personnes Publiques Associées.

Un premier document concernant le diagnostic est consultable en mairie. La révision générale est un processus long, cela va prendre environ deux ans pour aboutir. Notre ambition n'est pas de chambouler la carte du zonage, mais plutôt de corriger ponctuellement certaines anomalies et de mettre à jour les règles d'urbanisme. En effet, à l'usage il s'avère que certains points sont difficiles à appliquer, ou peuvent prêter à diverses interprétations, ils doivent donc être modifiés. Par ailleurs, notre PLU n'intègre pas l'évolution législative intervenue depuis septembre 2005. Un sérieux toilettage s'impose.

Patrice Bertrand
Adjoint à l'urbanisme

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DANS LES COMMERCES



Lundi 12 janvier, Isabelle JANIN, adjointe en charge du développement économique, a réuni une quinzaine de commerçants et artisans sur le thème de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La réunion, animée par M. BOULARD, (Direction Départementale du Territoire) et Mme CHAPPUIS (Chambre de Commerce) a rencontré un franc succès auprès des participants.

Ont été abordées les évolutions législatives concernant les locaux existants. Les derniers textes, sortis fin 2014, prennent mieux en compte les contraintes techniques et économiques. Un système réglementaire plus souple a été présenté.

Avant le 1^{er} mars, chaque commerçant doit attester sur l'honneur que son local est accessible.

Dans le cas contraire, il doit déposer un plan d'accessibilité programmé avant le 27 septembre prochain. Ceci permet d'étaler les travaux trop onéreux sur une période de trois ans.

Ne pas faire les démarches expose le contrevenant à une amende de 1 500€.

Isabelle Janin
Adjointe au développement économique,
au commerce et à l'agriculture

RADAR PÉDAGOGIQUE

Communay en compte déjà quatre, situés route de Limon (un dans chaque sens), route de Sérézin et montée du Télégraphe.

De nombreux excès de vitesse ont été relevés au hameau des Pins. En 2013, un accident a complètement détruit un abribus pourtant en retrait de la chaussée. Depuis longtemps, la municipalité cherche un emplacement au bord de la RN 7, dans l'agglomération des Pins. La réglementation très stricte empêche la pose sur un mât comme c'est le cas pour les autres radars. Nous avons trouvé un accord avec un riverain

qui nous autorise à le fixer en applique sur son mur. Une convention est signée permettant les travaux. Qu'il en soit remercié.

Prochainement, lorsque vous irez en direction de Vienne, votre vitesse sera donc contrôlée. Ce nouvel équipement contribuera à une meilleure sécurité sur ce hameau. Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter les limitations de vitesse sur tout le territoire de notre commune, dans l'intérêt de tous.

Patrice Bertrand
Adjoint à l'urbanisme

TRANSPORT EN COMMUN : INFORMATION SYTRAL

A partir du 1^{er} janvier 2015, le SYTRAL devient l'unique autorité organisatrice des transports urbains et interurbains sur l'ensemble du territoire de la métropole de Lyon et du département du Rhône. Cette évolution institutionnelle marque l'aboutissement d'une réflexion engagée par le SYTRAL et le Conseil général du Rhône dans l'objectif de simplifier l'organisation et d'optimiser la gestion des transports en commun grâce à une mutualisation des moyens.

Ainsi, en plus du réseau TCL et du service Optibus, le SYTRAL pilotera les réseaux Cars du Rhône, Libellule de Villefranche

et la liaison rapide Rhônexpress qui dessert l'aéroport Saint-Exupéry. Pour les transports scolaires, il n'y aura aucun changement dans l'offre avant la rentrée scolaire 2015. Les usagers des transports en commun ne verront donc pas de modifications dans leurs pratiques de déplacements quotidiennes.

L'ambition que se fixe le SYTRAL est de favoriser les synergies entre les réseaux, d'harmoniser les offres afin de gommer les effets de frontières et d'intensifier l'usage des transports en commun.

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Lors de la cérémonie des vœux au personnel communal, le Maire, Jean-Philippe CHONE et Eliane FERRER, adjointe en charge du personnel, ont remis la médaille du travail "argent" à Mesdames Marina CROBU et Nadine QUILLET qui œuvrent depuis de longues années au sein de la mairie. Toutes nos félicitations aux récipiendaires.



INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE DES BONNIÈRES

Les inscriptions à l'école maternelle pour l'année scolaire 2015/2016 s'effectuent **en mairie**.

Une permanence sera assurée de 8h30 à 11h30 les jours indiqués ci-dessous :

- Mercredi 11 et jeudi 12 février
- Mardi 17 et jeudi 19 février
- Mercredi 11 mars

Pièces justificatives demandées lors de

l'inscription : livret de famille, justificatif de domicile (facture, quittance loyer...), pièce d'identité de chacun des parents.

Une fois cette inscription administrative effectuée, il vous sera remis un certificat d'inscription avec lequel vous pourrez vous rendre à l'école pour l'admission de votre enfant au sein de l'établissement par la Directrice.

Règlement des marchés

Les marchés du mercredi et du dimanche sont régis par le règlement du 18 mai 2011. Celui-ci précise les modalités pratiques de leur organisation. Il définit les droits et devoirs de chacun et instaure le montant du droit de place prélevé par la municipalité, fixé à 0,50€ par mètre linéaire. La police municipale est chargée de faire appliquer le règlement. Les marchands ont l'obligation de récupérer les déchets produits par leur activité. Cet impératif, appliqué depuis la création du marché du dimanche, ne l'a jamais été pour celui du mercredi. Il est donc normal de l'appliquer à tous les commerçants. De ce fait, les employés municipaux doivent encore aujourd'hui assurer le chargement des déchets, leur transport jusqu'au centre d'enfouissement de Saint Romain en Gal. La commune est contrainte de payer pour leur élimination.

L'application du règlement permettra une économie de l'ordre de 7000€ par an sur le budget de la commune.

Isabelle Janin
Adjointe au développement économique,
commerce et à l'agriculture

MOT DE L'OPPOSITION

En colère et indignés, les élus d'opposition quittent le Conseil municipal du 13 janvier.

Le maire, encore et toujours en campagne électorale, dénigre l'ancienne équipe municipale au cours de la cérémonie des vœux, pourtant traditionnellement placée sous le signe du rassemblement, tout particulièrement en cette période de tragédie et d'émotion nationale. C'est pourquoi et afin de marquer notre colère devant ces pratiques irrespectueuses, nous avons quitté la séance du Conseil Municipal du 13/01.

Nous sommes CHARLIE, nous élus de la République, avec la France mobilisée, pour exprimer notre attachement à la démocratie, à la liberté et aux valeurs humaines. Aucune idéologie ne doit accepter de supprimer la vie. C'est en restant une nation riche de ses différences que nous léguerons à nos enfants un pays où il fait bon vivre.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2015.

L. Verdone, M. James, G. Garnaudier, MC Fanet, B. Merlet, C. Bras-Chabannes

LES BÉNÉFICES DU VIDE GRENIER DES ENFANTS



La Municipalité a reçu le 17 janvier dernier l'Union Départementale des

Sapeurs-Pompiers du Rhône (UDSP69) représenté par M. Verichon, pour remettre officiellement les bénéfices du vide-grenier organisé il y a maintenant deux mois par les anciens élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Cet événement a reçu un vif succès, plus de 50 exposants ont été accueillis au gymnase des Brosses. Les anciens élus ont décidé de reverser les bénéfices réalisés, d'un montant de 1059,70€, à l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP).

Cette remise de dons est symbolique car

elle marque le passage de témoins entre les anciens conseillers et les nouveaux, également présents à cette cérémonie. Elle est l'exemple d'une belle action solidaire que pourrait engager à leur tour les nouveaux élus pendant les deux années de leur mandat.

Nous félicitons les anciens élus du CMJ pour leur engagement dans la vie communale depuis deux ans et les remercions tout particulièrement pour leur motivation, leur dynamisme et leur participation active à ce vide-grenier.

France Rebouillat
Adjointe aux Finances

PREMIÈRE RÉUNION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a tenu sa première réunion en Mairie, mercredi 21 janvier. Elle a été l'occasion pour les nouveaux élus de faire connaissance entre eux mais aussi avec l'équipe municipale adulte.

Cette réunion avait pour objet d'élire le maire du CMJ. Léa Maunier a été élue avec une majorité absolue de 5 voix sur 9 et sera chargée de cette fonction. "Merci beaucoup d'avoir voté pour moi. Je suis très heureuse de faire partie du CMJ et de vous représenter dans ma nouvelle fonction de maire", a-t-elle confiée avec émotion après son élection. La prochaine réunion se déroulera dans un mois. Les



membres du CMJ sont invités à réfléchir sur leur prochain logo et support de communication. Les idées ne manquent pas, elles ont déjà foisonnées à l'annonce du sujet de travail.

Marlyne Visocchi
Conseillère municipale

ATELIERS THÉÂTRE

Les ateliers théâtre de Communay accueillent cette année 30 enfants âgés de 7 à 15 ans, répartis en 3 groupes.

Les ateliers théâtre, pour quoi faire ? Coline BOUVAREL et Géraldine FAVRE, les 2 comédiennes intervenantes répondent :

"Apprendre à prononcer haut et fort une phrase, même courte, lentement, en articulant, l'envoyer comme une flèche sur le mur du fond de la salle. Repérer les différentes émotions rencontrées (joie, peur, tristesse, colère, etc.) et tenter de les reproduire sciemment, avec justesse. Improviser à partir d'une consigne

simple, s'autoriser à inventer, se risquer, écouter l'autre.

Etre capable d'assumer devant les autres ce que l'on a pu être au moment de l'exercice, brillant ou approximatif, peureux ou fanfaron."

Oser ces exercices-là ne serait-ce que devant ses camarades n'est pas



AGENDA

FÉVRIER

- 08 Vide-greniers du RCPO - Gymnase des Brosses
- 10 Conseil Municipal - 20h Salle du Conseil
- 28 Danse Cie Stylistik / Etincelle - 20h30 Amphi des Brosses

MARS

- 01 Matinée saucisses lentilles / Société de Chasse - La Halle
- 01 Salon antiquités militaires / L'histoire Gymnase des Brosses
- 08 Théâtre "Madame" Cie Annabé / Voiles sans frontières - 15h Amphi des Brosses
- 08 Loto / Coup de Pouce contre le Cancer Gymnase des Brosses
- 10 Conseil Municipal - 20h Salle du Conseil
- 12 AG / Fer autrement - 20h15 Amphi des Brosses
- 14 Interclub de Judo - Gymnase de la Plaine
- 15 Rallye VTT de la Rosette - Gymnase de la Plaine
- 22 Carnaval / Etincelle - Sous la halle
- 22 Soirée théâtre / PEEP - Amphi des Brosses
- 28 Journée de l'occasion de l'astronomie JOA - Grange rdc & halle

chose aisée. Roland DEMARS, adjoint à la culture et Claude DARNAULT, conseillère municipale, ont pu le vérifier lors de leurs visites des ateliers en ce milieu d'année scolaire. Les participants iront sans doute jusqu'à la production d'une petite représentation publique en fin d'année.

Contact : Pôle Culture 04 72 49 80 60
culture@communay.fr